

Communication judiciaire

Ce pôle est axé sur l'acquisition par les auditeurs de justice et les magistrats en fonction, des compétences dans toutes les dimensions de la communication judiciaire, essentiellement verbale.

Ces enseignements doivent permettre d'une part de favoriser une meilleure communication avec les acteurs du processus judiciaire dans le cadre des audiences publiques ou de cabinet et d'autre part d'améliorer la lisibilité de l'action judiciaire dans le cadre d'une communication institutionnelle.



Doyen des enseignements
Michèle COTTA,
journaliste et écrivaine



Animatrice formation initiale
Hélène BAZEX,
docteur en psychologie
helene.bazex@justice.fr



Animatrice formation continue
Marion PRIMEVERT,
magistrate
marion.primevert@justice.fr